

République du Niger
Région de Maradi
Département de Dakoro
Commune rural de Dan Goulbi

Arrête N° 071-2015
Du 15/01/2015
Portant Agrément de coopérative
Artisanal (TACHIDA KANKA)

Le Maire de la commune rural de Dan Goulbi

Vu la constitution du 09 Août 1999
Vu la loi 64/023 du 17 Juillet 1964 portant création des circonscriptions et des collectives territoriales ainsi que les textes modificatifs subséquents ;
Vu l'ordonnance 96/067 du 09 Novembre 1996 portant régime des coopératives rurales ;
Vu le Décret N° 96/430/PRN/MAG/EK DU 09 Novembre 1996, déterminant les modificatifs l'application de la ordonnance sus visées.
Vu l'arrête 014/MAG/EL/DAC/POR DU 03 Février 1997 portant organisation de la Direction l'action coopérative et de la promotion des organisations ruraux et des attributions de ce service
Vu la loi 2002/012 du 11 Juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des Régions, Département Communes ;
Vu la loi 2002/014 du Juin 2002 portant créations des Commune et fixant le nom de leur chefs lieux ;
Vu le procès verbal d'Agrément de la coopérative Artisanale de Dan Goulbi les coopérative Artisans en date du 15/01/2015.

Arrête

Article 1 : La coopérative dénommée Tachida Kanka et autorisée à exercer ses activités en tant qu'organise coopérative

Article 2 : La coopérative de Dan Goulbi a pour objet de l'union et le renforcement de ses membres

Article 3 : La coopération Artisans à 60 membres dont 20 femmes et 40 hommes

Article 4 : Le conseil d'Administrations de la coopérative de Artisans de Dan Goulbi est ainsi composé ;

Président :Galio Issidi

Vice Président : Saguirou Yahaya

Secrétaire : Salissou Gueraou

Secrétaire adj : Abou Bouzou

Trésorier : Tanimoun Ouseini

Trésorier adj : Idi Moussa

Article 5 : Le présent arrête sera publié au Journal officiel de la République du Niger

Ampliations :

Coopérative intéressée :1
MI/D :1
Ministère de développement rural :1
Maire :1
Préfet :1
Direction AC/POR :1
U.O :1
S.R AC/POR :1
SD AC/POR :1

Date 15/01/2015

Signature

82